

# COMMUNE DE SAINT RABIER

*Département de la Dordogne*

## CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

**SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30**

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 15  
Présents : 13 - Votants : 14

<b>Date de convocation : 24 juillet 2020</b>
--

**Le trente juillet deux mil vingt** : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELPY Edmond, Maire.

**Présents** : Mrs DELPY- GAUTHIER - CHEVAL – Daniel GAILLARD – Didier GAILLARD – LAFLEUR – AUMETTRE - Mmes TERHA – ROUSSEL – CHATEAURET - VERLHIAC -

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** : Mr CHEVALIER - Mmes LASNE (pouvoir à Mme TERHA) -

**Secrétaire de séance** : Mme Emma VERLHIAC

#### **AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION :**

#### **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté.  
14 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

#### **N° 01 – a voté** le budget primitif M14 de la Commune de l'exercice 2020

\* Fonctionnement dépenses 633 869,98 €

\* Fonctionnement recettes : 633869,98 €.

12 voix pour, 2 abstentions, 0 voix contre

\* Investissement dépenses : 271 131,67 €

\* Investissement recettes : 271 131,67 €

14 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

#### **N° 02 – a voté** le budget annexe M14 du Multiple Rural de l'exercice 2020.

14 voix pour

#### **N° 03 – a voté** le montant des subventions accordées aux associations pour l'année 2020.

**N°04 – a décidé** de procéder à la clôture du budget annexe Transport scolaire à compter de l'exercice 2020, **a constaté** que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 700,50 €, **a approuvé** l'intégration de ce résultat de clôture de la section de fonctionnement au budget principal 2020, et **a autorisé** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la dissolution de ce budget et à signer tous les documents s'y afférents.

14 voix pour

**N° 03 – a procédé** à l'élection des délégués représentant la Commune au SIAEP du Périgord Est (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable du Périgord Est).

Ont été désignés :

\* délégué titulaire : Monsieur Edmond Claude DELPY

\* délégué suppléant : Monsieur Gwenaël GAUTHIER

**N°04 – a décidé**, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire un certain nombre de ses compétences.

**Divers :**

\* Taux d'imposition : Les taux sont inchangés, ils seront les mêmes qu'en 2019.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité d'augmentation.

Un tableau comparatif des impôts locaux par rapport aux communes environnantes est à venir. Un lissage est à prévoir sur les 10 prochaines années

\* Adressage rue: Question de Mme Marie-Thérèse MIRA qui demande si l'adressage des rues des hameaux est envisagé.

A prévoir

\* Location salle des fêtes : Mme Mathilde CHATEAURET annule sa demande de location pour le 12/09/2020.

Autre demande par un privé

Un communiqué de presse est paru et relate le protocole à mettre en place. Protocole dont il faut s'assurer le respect.

La prise de décision nécessite en amont la récolte de davantage d'informations.

\* Commissions communales : Une parution aura lieu dans le journal ripérien qui devrait sortir prochainement.

L'article comprendra un récapitulatif des commissions, ainsi que les coordonnées des personnes à contacter en cas d'intéressement.

Séance levée à 22 heures 50

Fait en Mairie, le 03 août 2020

La secrétaire de séance